

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
25/09/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 16
Absents avec procuration : 3
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

n°26-096

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 2 octobre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Ser-ralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. et M. Alméras L.

Étaient absents excusés : Mme Maleuvre D., M. Aubert G., et Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Maleuvre D. à Mme Le Sciellour C., M. Aubert G. à Mme Voiton C. et Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Faure G. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-096 – Finances (7.10) – Remboursement de frais avancés

Mme Monlibert M. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Lors du minicamp au cap Fréhel, des dépenses ont été avancées par un agent car le magasin avec qui la commune avait convenu de travailler ne disposait pas du produit nécessaire (des raccords pour le camping gaz). En conséquence, il est proposé d'autoriser le remboursement d'un montant de 60,43 € à M. GAUBERT Augustin, coordinateur enfance jeunesse de la commune.

DÉLIBÉRATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la dépense effectuée par M. GAUBERT Augustin pour un montant de 60,43 € dans le cadre du centre de loisirs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** le remboursement à M. GAUBERT Augustin des dépenses avancées, soit 60,43 €

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

La secrétaire de séance
Geneviève Faure